

N° 6405³

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2011-2012

PROJET DE LOI

**portant approbation du traité instituant le mécanisme européen
de stabilité, signé le 2 février 2012 à Bruxelles**

* * *

**DISPENSE DU SECOND VOTE CONSTITUTIONNEL
PAR LE CONSEIL D'ETAT**

(3.7.2012)

Le Conseil d'Etat,

appelé par dépêche du Premier Ministre, Ministre d'Etat, du 27 juin 2012 à délibérer sur la question de dispense du second vote constitutionnel du

PROJET DE LOI

**portant approbation du traité instituant le mécanisme européen
de stabilité, signé le 2 février 2012 à Bruxelles**

qui a été adopté par la Chambre des députés dans sa séance du 26 juin 2012 et dispensé du second vote constitutionnel;

Vu ledit projet de loi et l'avis émis par le Conseil d'Etat en sa séance du 22 mai 2012;

se déclare d'accord

avec la Chambre des députés pour dispenser le projet de loi en question du second vote prévu par l'article 59 de la Constitution.

Ainsi décidé en séance publique du 3 juillet 2012.

Le Secrétaire général,
Marc BESCH

La Présidente ff.,
Viviane ECKER

